



**EYZAHUT**

en Drôme provençale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 6 décembre 2022**  
Convocation du 29 novembre 2022

**Membres afférents au Conseil Municipal : 11**

**En exercice : 11**

**Membres présents à la séance :** G.

Bernard, M. Brezzo C. Bochaton, J. Chabanas,  
J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian.

**Absents excusés :** M. Aubert, S. Giliotti, MC Rey

**Président de séance :** Fabienne Simian

**Secrétaire de séance :** G. Bernard

**Délibération 2022-12-07**

**Demande de la Dotation d'Équipement  
pour les Territoires Ruraux pour la  
rénovation du quartier du Furet.**

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire expose la nécessité de rénover le quartier du furet dont la construction date des années 1970, et malgré certains travaux au cours des années, ces habitations ne correspondront plus aux normes thermiques qui vont s'appliquer dès 2025.

L'ambition de la commune est de proposer à ses locataires une amélioration de leur confort de vie et de leur cadre d'habitation.

Un Maître d'œuvre a été choisi et un premier diagnostic a été établi. La commune a fait appel au SDED pour l'accompagner dans la réflexion de cette rénovation.

Au vu de ce diagnostic, un avant-projet sommaire propose les travaux suivants :

- Drainage périphérique des bâtiments et gestion des eaux pluviales
- Isolation thermique des murs extérieurs (isolant biosourcé de résistance  $\geq 3.7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ )
- Isolation thermique des combles (isolant biosourcé de résistance  $\geq 7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ )
- Mise en place de VMC Hygro B basse consommation
- Remplacement des menuiseries anciennes 4.8.4 par des menuiseries 4.16.4
- Mise en place de poêles à granulés Flamme Verte 7\* ou PAC
- Mise aux normes de l'installation électrique
- Isolation et révision des toitures
- Remise en état des branchements individuels au réseau d'assainissement collectif

A l'issue de ces travaux, les objectifs de la commune seront atteints. Ils permettront d'améliorer le confort thermique et hygrométrique l'été comme l'hiver, de réduire la consommation énergétique des bâtiments en utilisant des ressources renouvelables.

Ce projet a fait l'objet d'une fiche inscrite au CRTE de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.

Vu les nouvelles exigences thermiques sur les bâtiments,

Considérant l'absence d'isolation thermique des 12 locations communales et du classement en étiquette G ou F de certains bâtiments,

Considérant la mauvaise qualité des huisseries encore en place et la nécessité de changer les extractions d'air,

Considérant la présence de chauffage peu performants en place,

Considérant l'absence de drainage autour des bâtiments entraînant de l'humidité,

~~Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation de ces locations~~

~~communales à l'unanimité.~~  
Accusé de réception en préfecture  
026 2 1200 1514 2022-12-07  
Date de télétransmission : 07/12/2022  
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux qui ont été estimés par le maitre d'œuvre à 585 450 € HT, le conseil municipal demande une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de l'État.

**DECIDE** de faire une demande de DETR avec Bonus auprès de l'état à hauteur du maximum possible, soit une subvention de 141 625 €,

**DEMANDE** à Madame la Maire de prévoir cette dépense au budget 2023.

**AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'obtention d'autorisation de commencer les travaux.

Acte rendu exécutoire par la  
maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et publication ou notification  
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus.

La Maire,  
Fabienne SIMIAN

